

Affiché le

ID: 976-200059871-20210412-20_2021-DE



Extrait des délibérations du conseil communautaire

Taux de fiscalité directe locale de la 3CO au titre de 2021

Séance du 12/04/2021

Délibération n° 20

Nombre de conseillers

En exercice : 40 Présents : 19 Absents : 21 Votants : 21

dont « pour »: 21dont « contre »: 0dont abstention : 2

Le 12 avril 2021 à 17heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 06 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans la salle des délibérations de la mairie de Ouangani.

Présents:

ABDOU Mohamed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ATTIBOU Zaïnati, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, AMBDI Youssouf, RAMA Ahmed

Absents:

ABDALLAH Houssamoudine, CHANRANI Daoudou, NOUDJOUM Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILIHI Inchati, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina

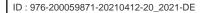
Procurations:

Monsieur Madi Ousseni Mouhamadi représenté par Madame Bibi Fatumati Chanfi,

Monsieur Chanrani Daoud représenté par Monsieur Ibrahima Said Maanrifa,

Monsieur Soula Said-Souffou représenté par Monsieur Ibrahima Said Maanrifa,

Monsieur Houssamoudine Abdallah représenté par Madame Zainati Attibou



Secrétaire de séance : M'DALLAH Anlamati

Sur rapport de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du président,

Considérant que le quorum est fixé aux tiers des membres du conseil pendant la crise sanitaire liée au Covid-19,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de fixer les taux de fiscalité directe locale de la 3CO au titre de 2021 comme suit :

Fiscalité directe locale	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit prévisionnel attendu 2021
Taxe foncière bâti	13 577 000	4.06	551 226
Taxe foncière non bâti	2 060 000	4.39	90 434
CFE	1 064 000	20	212 800

Article 2 : D'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 12/04/2021 Ont signé les membres présents Pour extrait conforme au registre